

SYNODE D'HIVER 6 - 7 décembre 2011

Point 12



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn

Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Service œcuménique oeku Eglise et environnement; crédit récurrent; décision

- a) augmentation pour une durée indéterminée des contributions à l'oeku pour ses projets
- b) augmentation pour une durée déterminée des contributions d'encouragement

Propositions:

1. Le Synode accepte l'augmentation pour une durée indéterminée de la contribution des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure à l'oeku de CHF 30'000.- à CHF 40'000.- (numéro de compte 499.332.04).
2. Le Synode accepte l'augmentation pour une durée déterminée des contributions d'encouragement à l'oeku (numéro de compte 499.332.04) de CHF 10'000.- à CHF 15'000.- pour 2012 et 2013.

Motifs

Depuis plusieurs années, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure versent, en plus de la contribution à la KiKo (part des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure CHF 8'215.- selon la clé de répartition en vigueur), une contribution financière directe de CHF 30'000.- à l'oeku. Depuis 2010, les fonds alloués à des projets négociés concrètement pour le territoire des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure sont liés.

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont promis une contribution additionnelle de CHF 10'000.- par année de 2011 à 2013. Ce montant est réservé à des objectifs précis: les contributions d'encouragement doivent inciter les paroisses à faire analyser leurs bâtiments en vue d'augmenter leur efficacité énergétique et à prendre des mesures adéquates pour diminuer leur consommation d'énergie.

Lors de son Synode d'été 2011, le Conseil synodal s'est exprimé en ces termes sur une intervention portant le titre «La croissance avant tout» émanant de divers membres actifs:

- une sensibilisation accrue des paroisses pour les travaux d'assainissement sur les bâtiments vaut la peine d'être examinée,
- le Conseil synodal s'exprimera le moment venu sur d'éventuelles autres mesures concrètes de soutien.

Dans le contexte des événements dramatiques de Fukushima, le Conseil synodal a décidé, après une discussion approfondie, d'augmenter la contribution des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure à partir de 2012 pour une durée indéterminée. Afin d'éviter un éparpillement de l'oeku, les fonds seront liés à des activités déjà en cours. Les projets convenus entre les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure et l'oeku comprennent, par exemple, la conception et la tenue d'un cours de formation à l'attention des coaches énergie pour les bâtiments des Eglises, la formation des responsables des chantiers dans les conseils de paroisse, l'envoi de la documentation de travail sur le thème de la Création à toutes les paroisses bernoises, l'octroi des contributions d'encouragement (voir le point 2 ci-dessous) et autres.

Les contributions d'encouragement accordées par le Synode d'hiver 2010 et réservées à des objectifs précis doivent aussi être augmentées, tout en restant de durée déterminée pour les années 2012 et 2013.

Par conséquent, les propositions suivantes sont soumises au Synode:

1. augmentation de CHF 10'000.- de la contribution à l'oeku à partir de l'année 2012 et suivantes pour une durée indéterminée au profit du bilan énergétique des paroisses afin d'augmenter leur efficacité énergétique, c'est-à-dire des «campagnes de publicité» pour les contributions d'encouragement à disposition. Le crédit en cours est récurrent et a été accepté par le Synode sans limite de durée. Etant donné que la problématique va nous occuper durablement ces prochaines années, il est judicieux d'accepter l'augmentation de crédit aussi pour une durée indéterminée contrairement à la pratique actuelle.
2. augmentation de CHF 5'000.- des contributions d'encouragement réservées à des objectifs précis pour une durée déterminée pour les années 2012 et 2013 (= durée restante des contributions d'encouragement). Celles-ci passeraient de CHF 10'000.- actuellement à CHF 15'000.- par année. Pour rappel: les contributions d'encouragement doivent inciter les paroisses à faire analyser l'efficacité énergétique de leurs bâtiments et, à partir de là, à mettre en place des mesures pour augmenter leur efficacité énergétique. Une liste des critères a été établie pour l'utilisation des contributions d'encouragement. Les contributions maximales doivent être adaptées au mieux en cas d'augmentation (voir l'annexe). Le crédit de départ ayant été octroyé pour une durée déterminée jusqu'en 2013, il faut prévoir la même durée pour l'augmentation. Toute la somme des contributions peut être soumise à une évaluation eu égard à l'efficacité des contributions d'encouragement.

Impact sur les finances: jusqu'ici, le plan financier ne comprenait pas l'augmentation de crédit d'un total de CHF 15'000.-. A ce stade, cela représente une charge supplémentaire dans l'évolution globale de la situation financière des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Les trois contributions, dont le total s'élève à CHF 63'290.- (y c. CHF 8'290.- à la KiKo), figurent dans le budget 2012 sous le compte 499.332.04. L'augmentation demandée apparaît dans le plan financier de 2012 à 2016 sous les nouvelles tâches, dont CHF 10'000.- pour une durée indéterminée et CHF 5'000.- pour 2012 et 2013 seulement.

Au regard de la mission de notre Eglise qui est de sauvegarder la Création et tout en connaissant la situation financière tendue qui est la nôtre à moyen terme, le Conseil synodal s'est décidé, en augmentant les contributions comme demandé, à suivre une voie qu'il estime réalisable et raisonnable. Le fait que les contributions de durée indéterminée soient liées à des activités de l'oeku déjà en cours, d'une part, et que les contributions

d'encouragement sont limitées dans le temps et nécessitent une évaluation, d'autre part, offre au Conseil synodal une certaine garantie de l'utilisation optimale des fonds.

Dans cette optique, le Conseil synodal demande au Synode d'accepter les propositions.

Le Conseil synodal

Annexe: liste des critères des contributions d'encouragement